

téléphone? Il ne reste que quelques jours avant la fin du mois.

M. Mayer: La façon la plus simple, monsieur le président, c'est d'utiliser le numéro sans frais. Je ne l'ai pas en mémoire, mais ce serait là la façon la plus simple d'obtenir une formule et de la retourner le plus rapidement possible.

(Les articles 3 et 4 sont adoptés.)

Article 5—*Imputation de crédit.*

M. Althouse: Le ministre pourrait-il nous préciser comment il entend dépenser l'argent concernant le double prix du blé inclus dans les paiements en question? Comment va-t-on procéder? A combien s'élèvera le paiement en question? Qui sera admissible et comment sera distribué l'argent?

M. Mayer: Le processus est en marche. On a déjà effectué un paiement provisoire—un seul, sauf erreur. On va ensuite procéder à un paiement final. L'Office de commercialisation du blé de l'Ontario termine son année-récolte à la fin du mois. La Commission canadienne du blé termine la sienne à la fin du mois de juillet. Une partie de l'argent a déjà été avancé sous la forme d'un paiement provisoire. Le montant sera basé sur le système de mise en commun. On s'occupera de toutes les céréales vendues dans les deux régions en question. On procède différemment au Québec et dans les Maritimes. Certains agriculteurs des terres basses de la Colombie-Britannique sont admissibles mais on procède fondamentalement de la même façon, afin de combler la différence entre le prix du marché et un prix de 7\$ le boisseau, ce qui s'élève, sauf erreur, à 257\$ la tonne.

M. Althouse: Va-t-on également verser de l'argent aux producteurs de la région relevant de la Commission canadienne du blé? Comment ces derniers ont-ils profité de ce paiement cette année?

M. Mayer: L'argent est versé directement dans le compte commun à l'instar de toute autre vente et on établit le montant en fonction des ventes. La part de chacun est basée sur les ventes.

M. Althouse: Je pose la question tout simplement parce qu'on a évité la question et il y a une vive inquiétude chez les intéressés quant à savoir combien de temps encore le système du double prix pour le blé sera maintenu. On ne l'a pas dit dans la réponse initiale.

Je remercie le ministre de ses réponses. Sauf erreur, les partis sont disposés à faire adopter très rapidement cette mesure à toutes les étapes, afin de pouvoir étudier

d'autres projets de loi. C'est là la fin de mes questions, monsieur le président.

(Les articles 5 et 6 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rendre hommage à ceux qui travaillent laborieusement à l'exécution de ce programme de 850 millions de dollars dont les frais d'administration s'élèveront à environ 1,1 p. 100 du budget total. Quiconque travaille dans le secteur public vous dira que c'est très peu. Nous y arrivons grâce à la coopération des sociétés provinciales d'assurance-récolte ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère et aux gens qui collaborent avec eux.

J'ai cru bon, monsieur le Président, de souligner la compétence de ceux qui assurent l'exécution de ce programme. La preuve de leur bonne gestion, comme je l'ai dit, c'est le faible pourcentage des crédits consacrés à l'administration du programme.

M. Riis: Monsieur le Président, pourriez-vous préciser le numéro du projet de loi dont il est question?

Le président suppléant (M. Paproski): Le C-35.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1^{er} juin, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et